FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – volet 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025- 2026

Adopté par le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup 15 octobre 2026

Résolution 2026-10-278-C

1. Bilan des activités

1.1 Élaboration du cadre d'intervention

Dans le cadre de la Déclaration de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, le Gouvernement a reconduit le Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028. Afin de s'inscrire dans cette entente, la MRC de Rivière-du-Loup a dû élaborer, au courant de la dernière année, un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire afin de préciser ses priorités d'action pour le volet 2 – Développement territorial. La période entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026 a donc été une année de transition et a principalement été affectée à l'élaboration d'un cadre.

Celui-ci vise à soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale du territoire en s'appuyant sur des enjeux et priorités d'intervention adaptés aux réalités de notre milieu. Ainsi, la MRC sera en mesure d'appuyer des projets structurants, soutenir les priorités locales et participer à des ententes de développement ou à des initiatives régionales.

La rédaction du cadre d'intervention s'est travaillée en cohérence avec la vision de la MRC et autres planifications en cours. En collaboration avec les différents services de la MRC, appuyés par des diagnostics sectoriels et consultations réalisées dans les dernières années, certains constats et enjeux ont été identifiés touchant l'environnement et le territoire, la société, l'économie ainsi que la culture et le patrimoine.

Afin d'être en complémentarité et cohérence avec le travail des dernières années en termes de développement et de vitalité de notre milieu, les politiques et planifications actuellement en vigueur à la MRC s'inscrivent dans ce cadre plus global. Nous pouvons ici faire référence au schéma d'aménagement révisé, à la politique en développement social, politique culturelle, plan d'action en immigration, plan de développement de la zone agricole, plan climat, etc.

1.2 Année de transition

Durant la période de l'élaboration du cadre d'intervention, la MRC a poursuivi la mise en œuvre de certaines actions. Pour ce faire, le conseil de la MRC a adopté, conformément à l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, des orientations pour la période de transition 2025-2026 en attendant l'adoption de son nouveau cadre d'intervention.

Priorités et actions pour l'année de transition (1er avril 2025 au 31 mars 2026)

Priorités	**Principales actions – année de transition**
Planification de l'aménagement et du développement de son territoire	• Assurer le maintien et l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement du territoire; • Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA); • Poursuivre la démarche de conception du Plan des milieux humides et hydriques (PMHH); • Maintenir une réflexion sur la vision stratégique;

	• Assurer une gestion efficace des demandes d'intervention dans les cours d'eau; • Apporter une aide aux municipalités locales dans tout dossier d'intérêt en aménagement du territoire; • Soutenir les municipalités de son territoire en expertises professionnelles, entre autres, par des services d'inspection en bâtiment et en environnement et de géomatique; • Soutenir les initiatives de développement du territoire et des activités agricoles et forestières; • Favoriser la reconnaissance et la mise en valeur des paysages; • Collaborer aux actions de développement durable (lutte et adaptation aux changements climatiques, mobilité durable, économie circulaire, protection et mise en valeur des milieux naturels).
Soutien aux municipalités locales	• Soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle; • Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).
Promotion de l'entrepreneuriat et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	• Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région; • Soutenir financièrement les entreprises pour des initiatives répondant à des besoins collectifs et des enjeux territoriaux; • Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.
Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	• Contribuer au développement social et au bienêtre de la population, dont notamment les personnes vulnérables, les personnes issues de l'immigration, la jeunesse et les aînés, dans le cadre d'initiatives en matière d'éducation, de saines habitudes de vie, d'inclusion sociale et de sécurité alimentaire; • Supporter le développement culturel; • Participer à la promotion touristique de la région et appuyer les acteurs de cette industrie; • Accroître la vitalité des communautés par la mise en valeur des potentiels économiques de leur territoire; • Assurer une vision, complémentarité, cohérence et efficience dans les différents dossiers et concertations en développement social.
Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles	• Favoriser le développement de partenariats et d'actions concertées aux niveaux territorial (supralocal) et régional entre les municipalités, les MRC, les ministères et organismes du gouvernement, ainsi que des organismes à vocation régionale.
Soutien au développement rural	• Soutenir le développement rural, l'animation et la mobilisation des communautés locales;

	• Viser une croissance démographique et une vie communautaire diversifiée et ouverte en :
	  ○ Agissant sur le maintien des populations;
	  ○ Attirant de nouveaux résidents et travailleurs;
	  ○ Favorisant l'intégration et la participation de l'ensemble de la population à la vie communautaire;
	• Consolider la coopération intermunicipale et de la complémentarité rurale-urbaine;
	• Améliorer les conditions de vie (cadre et milieu de vie) des citoyens;
	• Promouvoir la participation des communautés à leur développement en renforçant la gouvernance, le leadership local et la participation citoyenne;

Appel à projets FRR-volet 2

En plus des dossiers menés par la MRC et afin d'assurer la réalisation de projets structurants sur l'ensemble du territoire, la MRC a adapté, pour l'année de transition, sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Dans cette optique, un appel à projets a été lancé aux municipalités et partenaires.

Pour la période visée, puisque nous étions dans une année de transition, un seul projet a été soutenu financièrement dans l'appel à projets :

Promoteur	**Projet soutenu dans le cadre le l'appel à projets FRR volet 2**	**Montant octroyé**	**Priorité**
Club de tir pistolet-carabine de Rivière-du-Loup	Construction d'un bâtiment de tir olympique et de formation	20 000 $	Participer et soutenir le milieu dans la vitalisation, la planification, le développement de projets structurants et la mobilisation du territoire

1.3 Priorités d'intervention nouveau cadre 2026-2028

Au terme du vaste chantier de réflexion entourant la rédaction du nouveau cadre d'intervention pour la vitalité de notre territoire, six priorités d'intervention ont été priorisées et un plan précisant les principales actions élaborées. Le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire FRR 2025-2028 a été adopté par le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup le 19 février 2026.

Chacune des actions découlant du cadre d'intervention devra s'inscrire dans une des six priorités identifiées:



1.4 Mise en œuvre du cadre d'intervention

Pour soutenir la vitalité de son territoire et répondre aux priorités d'intervention de son cadre, la MRC a misé sur différentes stratégies qui combinent les initiatives propres à la MRC ou à ses organismes délégataires pour mettre en œuvre des actions, des ententes sectorielles ainsi que des collaborations et initiatives soutenues par un appel de projets. Cette diversification d'approches a permis de mieux déployer le cadre d'intervention et de reconnaitre les expertises locales dans la réalisation d'initiatives répondant aux priorités.

Déploiement du cadre et projets menés par la MRC

Les équipes du service en aménagement du territoire et du service en développement territorial ont contribué activement, à travers leurs différents mandats et compétences de la MRC, à la mise en œuvre des actions liées aux priorités d'intervention. Ainsi, les principales actions du plan ont pu avoir des avancées qui permettront à terme d'atteindre les cibles identifiées.

Il est à noter que la priorité 5 « soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise » est complètement déléguée au Centre local de développement de la MRC de Rivière-du-Loup.

Appel à projets FRR-volet 2

En plus des projets identifiés et menés par la MRC et afin d'assurer la réalisation de projets structurants sur l'ensemble du territoire, la MRC fera un appel à projets aux municipalités et partenaires quatre fois par année. Afin de mieux baliser l'appel à projets dans le cadre du FRR-volet 2, un guide du demandeur a été élaboré et les promoteurs seront soutenus par les agents de développement territoriaux pour l'élaboration des projets.

Ententes sectorielles

En lien avec les priorités d'intervention, la MRC a également facilité le renouvèlement et la mise en place d'ententes sectorielles de développement :

- Concertation régionale
- En économie sociale
- Développement de la jeunesse
- Attractivité et régionalisation de l'immigration
- Développement bioalimentaire
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Innovation
- Développement social

1.5 Répartition financière et engagements

FRR - Volet 2 - Année 2025-2026

		BUDGET	RÉEL ENGAGÉ	RÉEL VERSÉ	SOLDE NON ENGAGÉ
Centre local de développement de RDL		395 962.00 $	385 988.50 $	385 988.50 $	9 973.50 $
Développement Social	frais de gestion	46 086.25 $	37 203.42 $	37 203.42 $	8 882.83 $
Administration	frais de gestion	16 200.00 $	13 077.55 $	13 077.55 $	3 122.45 $
Développement territorial		244 625.00 $	227 030.29 $	227 030.29 $	17 594.71 $
Projets ruralité et MRC :		141 680.28 $		- $	141 680.28 $
	#2021-50 Club de tir pistolet-carabine (Construction d'un bâtiment)		20 000.00 $	- $	(20 000.00) $
					- $
Aménagement du territoire		256 053.80 $	256 053.80 $	256 053.80 $	- $
Projets territoriaux		15 197.67 $	2 876.67 $	2 876.67 $	12 321.00 $
Projets régionaux		129 920.00 $	113 670.00 $	113 670.00 $	16 250.00 $
		1 245 725.00 $	1 055 900.23 $	1 035 900.23 $	189 824.77 $